



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Ducotterd Christian
Avenir de Forum Fribourg

2020-CE-144

I. Question

Les 2 centres de congrès et d'expositions Forum Fribourg et Espace Gruyère jouent un rôle important pour la promotion économique et touristique de notre canton.

A cause des mesures qui ont dû être prises pour enrayer la pandémie de Covid-19, ces 2 centres doivent faire face à des pertes importantes puisqu'aucune des manifestations prévues n'a pu avoir lieu depuis la mi-mars 2020. La situation de Forum Fribourg, qui lutte depuis plusieurs années pour sa survie, est particulièrement difficile. La société Expo Centre SA, qui exploite les infrastructures de Forum Fribourg, vient d'annoncer qu'elle sera à court de liquidités cet automne. Elle a donc demandé une aide urgente de 1 million de francs au Conseil d'Etat.

Je suis d'avis que c'est le dernier moment pour prendre une décision politique statuant sur l'avenir de Forum Fribourg : les autorités politiques ont beaucoup tergiversé ces dernières années et le temps presse maintenant pour décider de l'affectation des infrastructures de Forum Fribourg. Je suis d'avis qu'un tel centre est indispensable pour la vie économique de notre région et de notre canton. En plus, sa situation géographique à la frontière des langues et sa bonne accessibilité (proximité de l'autoroute) lui donnent des atouts importants par rapport aux centres concurrents. Dans cette hypothèse, il faut maintenant mettre rapidement en place une solution globale cohérente et mettre les moyens nécessaires à disposition pour adapter l'outil aux exigences du marché actuel dans le domaine des expositions, congrès et de l'évènementiel. L'attractivité et la convivialité de l'endroit doivent être renforcées par la création de nouvelles salles dont la grandeur doit être modulable en fonction des besoins des utilisateurs. Les infrastructures doivent répondre au besoin des locataires ponctuels qui organisent des activités sans devoir à chaque fois engager des frais disproportionnés afin de disposer de matériel tel que des gradins, sonorisation ou éclairage. Ceci engendre des frais tout en entraînant une charge de travail importante.

En outre, le projet de construire une piscine olympique à cet endroit doit être définitivement abandonné. C'est un projet utopique qui provoquera des coûts d'exploitation énormes. Il aura aussi pour conséquence de priver le centre d'expositions de volumes intéressants. La poursuite d'un tel projet ne fait que retarder le moment de la mise en place d'une solution claire pour le bâtiment de Forum Fribourg.

Le Gouvernement a décidé d'investir des montants considérables dans différents bâtiments afin de les mettre à disposition d'entreprises, de favoriser des start-up et de promouvoir notre canton. Nous pouvons citer l'exemple de BlueFACTORY. Ce qui est demandé par Forum Fribourg répondra tout autant aux besoins de notre canton en faisant connaître Fribourg, en préservant des emplois, en

favorisant l'occupation des hôtels ainsi que des restaurants fribourgeois et ceci en investissant des moyens inférieurs à ce qui a été fait pour d'autres lieux.

Au vu de ces constatations, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis qu'en tant que centre de congrès et d'expositions Forum Fribourg joue un rôle important pour notre canton et notre région ?
2. Est-il prêt à accorder rapidement l'aide financière demandée par la société d'exploitation Expo Centre SA afin que celle-ci puisse poursuivre ses activités ?
3. En cas de réponse négative, donc de faillite de la société d'exploitation, le Conseil d'Etat envisage-t-il de reprendre à son compte (par l'intermédiaire de la société propriétaire Agy Expo SA) les activités d'Expo Centre SA ? Je suis d'avis qu'un abandon abrupt des activités déjà engagées provoquerait un dégât d'image important pour notre canton.
4. Le Conseil d'Etat est-il prêt à libérer les moyens nécessaires pour réaliser les investissements indispensables pour adapter les infrastructures de Forum Fribourg aux exigences du marché actuel ? De tels investissements ont été demandés depuis plusieurs années maintenant par la société d'exploitation et la société propriétaire dispose de moyens pour réaliser de tels investissements.
5. Le Conseil d'Etat est-il d'accord d'améliorer la structure organisationnelle actuelle très compliquée et inefficace par le fait qu'il y ait 2 sociétés (propriétaire / exploitante) qui ont des vues divergentes ? La société d'exploitation Expo Centre SA demande depuis plusieurs années maintenant une fusion des 2 sociétés. L'Etat y est jusqu'à ce jour totalement opposé. Le Conseil d'Etat a-t-il une autre proposition qu'une fusion pour éviter les problèmes rencontrés ces dernières années ?

16 juillet 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat tient à rappeler que les infrastructures de Forum Fribourg, propriétés de la société Agy Expo SA dans laquelle l'Etat est actionnaire à 47.4 %, sont exploitées par la société Expo Centre SA, dans laquelle l'Etat de Fribourg ne détient aucune participation. Ce modèle résulte de la volonté du Conseil d'Etat de ne s'impliquer qu'exclusivement dans la mise à disposition, par leur financement, d'infrastructures d'importance cantonale, sans en avoir à en assumer leur exploitation. Cette façon de procéder a fait ses preuves dans d'autres secteurs de l'économie, par exemple dans le domaine du tourisme, par le biais d'investissements importants de l'Etat dans les remontées mécaniques, lesquelles sont louées par des sociétés propriétaires majoritairement en mains des pouvoirs publics, à des sociétés qui en assument l'exploitation. Le modèle d'affaire de la nouvelle patinoire de Fribourg est par ailleurs également construit sur un tel modèle.

A l'automne 2019, le Conseil d'Etat a été informé de la situation très délicate dans laquelle se trouve la société d'exploitation Expo Centre SA, locataire de Forum Fribourg. S'appuyant sur une situation financière fragile et à la suite d'une année difficile du point de vue du nombre des locations et de la gestion de certains événements, la société se retrouvait en situation de surendettement et un avis au juge devait être envisagé (art. 725, 2^{ème} al. CO). Compte tenu de cette

situation, les deux actionnaires principaux de la société propriétaire de Forum Fribourg Agy Expo SA, soit l'Etat de Fribourg et la Banque cantonale de Fribourg (BCF), détenant 30.6 % des actions en association avec les 4 piliers de l'économie fribourgeoise (BCF, ECAB, Groupe E et Tpf), ont mandaté au début du mois de novembre 2019 la société Ernst & Young SA, à Genève, en qualité d'expert externe, en vue d'évaluer les perspectives du centre d'exposition, ainsi que le fonctionnement des sociétés exploitante et propriétaire de Forum Fribourg.

En janvier 2020, l'expert externe a rendu son rapport final. Dans ses recommandations, il a notamment fait valoir, qu'en fonction du locataire et du loyer, la valorisation de Forum Fribourg pouvait varier de manière très importante et que son fort potentiel était inexploité. Il a également indiqué que des opportunités existaient notamment dans la diversification et le développement de nouvelles activités (centre cantonal de congrès, de sports et de loisirs), dans le potentiel d'utilisation accrue de Forum Fribourg et dans la valorisation avec un nouveau projet et un nouvel exploitant. L'expert externe a donc proposé de réaliser un second mandat, qui consistait à un appel à projets et une mise au concours de l'exploitation de l'infrastructure.

Durant l'été 2020, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) à réaliser un sondage auprès des milieux intéressés, notamment auprès des partenaires économiques, touristiques et les collectivités publiques concernées, afin de définir les pourtours d'un éventuel second mandat confié à l'expert externe.

En résumé, il est ressorti de cette enquête que :

- > le centre d'exposition de Forum Fribourg doit être maintenu ;
- > des investissements dans le rééquipement du centre sont nécessaires pour répondre aux besoins du marché actuel de l'événementiel.

Cependant, les avis ont divergé quant à une éventuelle future réaffectation de l'infrastructure : pour les utilisateurs habituels, le maintien de Forum Fribourg, sous sa forme actuelle (moyennant rééquipement), semble être privilégié. Pour les autres, une réaffectation totale ou partielle de certains locaux doit être favorisée. Aucune vision « à long terme » n'a cependant été exprimée et les sondés ne se sont pas ou peu déterminés sur d'éventuels mesures qui permettraient d'assurer une rentabilité future solide pour le centre d'exposition.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond aux questions du député Ducotterd comme suit :

1. *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis qu'en tant que centre de congrès et d'expositions Forum Fribourg joue un rôle important pour notre canton et notre région ?*

Le Conseil d'Etat est convaincu que Forum Fribourg répond à un besoin et participe à l'essor économique et touristique cantonal et régional. Comme le sondage réalisé durant l'été 2020 le révèle, les avis sont unanimes quant au maintien d'une telle infrastructure.

2. *Est-il prêt à accorder rapidement l'aide financière demandée par la société d'exploitation Expo Centre SA afin que celle-ci puisse poursuivre ses activités ?*

Comme précisé en introduction à la présente réponse, l'Etat de Fribourg ne détient aucune participation dans la société d'exploitation de Forum Fribourg et n'a donc pas à répondre directement de la survie de celle-ci. Il faut relever que l'Etat et les autres actionnaires d'Agy Expo SA, ont d'ores et déjà procédé à l'assainissement financier de la société propriétaire des murs, au

contraire de la société d'exploitation. Néanmoins, le Conseil d'Etat accorde, à bien plaisir et depuis plusieurs années, une contribution à fonds perdu en faveur des deux centres d'exposition cantonaux (Forum Fribourg et Espace Gruyère), à hauteur d'un total de 300 000 francs par an à ce jour. De plus, l'Etat de Fribourg, par le biais de sa participation majoritaire à la société propriétaire de l'infrastructure, a fait le nécessaire pour que le Conseil d'administration de dite société renonce à la perception de tout loyer pour l'année 2020, soit un montant de 300 000 francs. Enfin, sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a octroyé, non sans un débat animé, une aide de 1 million de francs en faveur de centres cantonaux d'exposition, dont 500 000 francs en faveur de Forum Fribourg, par le biais du plan de relance de l'économie cantonale suite à la crise sanitaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime faire (et avoir fait) son possible pour améliorer la situation financière d'une société dans laquelle - et il estime important de le rappeler - il ne détient aucune participation.

3. En cas de réponse négative, donc de faillite de la société d'exploitation, le Conseil d'Etat envisage-t-il de reprendre à son compte (par l'intermédiaire de la société propriétaire Agy Expo SA) les activités d'Expo Centre SA ? Je suis d'avis qu'un abandon abrupt des activités déjà engagées provoquerait un dégât d'image important pour notre canton.

Le Conseil d'Etat relève tout d'abord que, malgré ses démarches décrites dans la réponse à la question 2 ci-dessus, il n'est pas en mesure de se déterminer sur l'avenir d'Expo Centre SA, exploitante de Forum Fribourg. A ce titre, il renvoie aux actionnaires de dite société, seuls habilités à décider du destin de cette dernière. Il rappelle ici les efforts que les actionnaires d'Agy Expo SA ont déjà réalisés de leur côté.

Néanmoins, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la société propriétaire de l'infrastructure, le canton de Fribourg se prépare à toute éventualité. Dans ce sens, le Conseil d'administration d'Agy Expo SA a déjà examiné certains scénarii, tenant compte que les réservations et événements prévus à Forum Fribourg doivent être assurés et les contrats déjà passés, honorés.

4. Le Conseil d'Etat est-il prêt à libérer les moyens nécessaires pour réaliser les investissements indispensables pour adapter les infrastructures de Forum Fribourg aux exigences du marché actuel ? De tels investissements ont été demandés depuis plusieurs années maintenant par la société d'exploitation et la société propriétaire dispose de moyens pour réaliser de tels investissements.

Le Conseil d'Etat, par la société propriétaire de Forum Fribourg, s'est toujours déclaré prêt à entrer en matière sur la réalisation des investissements nécessaires, en vue de pouvoir adapter cette infrastructure aux attentes du marché. Agy Expo SA a néanmoins soumis la réalisation de ces investissements à quelques conditions, notamment l'existence d'un contrat de location entre elle-même et Expo Centre SA, ainsi que la démonstration que les investissements envisagés (chiffrés à plusieurs millions de francs) permettraient à la société locataire d'améliorer considérablement sa situation sur le marché. Les discussions entre les sociétés sur ce sujet, relancées au printemps 2020 par un groupe de travail ad hoc, n'ont pas encore abouti, notamment en raison du refus d'Expo Centre SA de s'engager contractuellement avec sa propriétaire.

5. *Le Conseil d'Etat est-il d'accord d'améliorer la structure organisationnelle actuelle très compliquée et inefficace par le fait qu'il y ait 2 sociétés (propriétaire / exploitante) qui ont des vues divergentes ? La société d'exploitation Expo Centre SA demande depuis plusieurs années maintenant une fusion des 2 sociétés. L'Etat y est jusqu'à ce jour totalement opposé. Le Conseil d'Etat a-t-il une autre proposition qu'une fusion pour éviter les problèmes rencontrés ces dernières années ?*

Comme mentionné plus haut, le Conseil d'Etat n'a pas pour intention de déroger au principe selon lequel il ne prend pas de participation dans les sociétés d'exploitation d'infrastructures dont il est propriétaire. En ce sens, une fusion des sociétés Agy Expo SA et Expo Centre SA n'est donc pas à l'ordre du jour. Un tel rapprochement n'apporterait qui plus est aucune amélioration significative, mais aurait le gros désavantage de mélanger les tâches bien distinctes que sont la mise à disposition des infrastructures d'une part, et l'exploitation de locaux d'autre part. Des études réalisées précédemment avaient déjà convaincu le conseil d'Etat de ne pas poursuivre dans cette direction. Conscient des difficultés de collaboration rencontrées par les deux sociétés précitées, le Gouvernement a déjà fait le nécessaire pour renouveler le Conseil d'administration d'Agy Expo SA, avec instruction à ses nouveaux représentants d'améliorer cette collaboration. Enfin, et sur proposition de l'actionnaire principal de la société locataire de Forum Fribourg, un groupe de réflexion, composés des milieux économiques, touristiques et étatiques, a été mis sur pieds, dans le but d'établir une vision à moyen et long terme sur l'avenir de Forum Fribourg. Ce groupe de travail formulera prochainement des propositions, qui concerneront non seulement l'avenir du centre d'exposition, mais également une politique des investissements et une structure de gouvernance propres à assurer une future exploitation du centre, répondant aux besoins du marché, du tourisme et de l'économie cantonale.

1^{er} décembre 2020